

# Conseil scientifique de l'Institut des sciences humaines et sociales du CNRS

Mandat 2015/2018

## **Bilan de mandature**

Présidente : Cécile MICHEL  
Secrétaire Scientifique : Nathalie VIENNE-GUERRIN  
Anne ABEILLE (bureau)  
Philippe AUVERGNON (bureau)  
Renaud CRESPIEN (bureau)  
Naceur CHAABANE (bureau 2017/18)  
Nathalie LE TELLIER-BECQUART (bureau 2016/17)  
Rossana VACCARO-CHAUDIRON (bureau 2015/16)  
Ada ACKERMAN  
Richard ARENA  
Astrid BRANDT-GRAU  
Geneviève CORTES  
Emmanuel DIDIER  
Delphine GARDEY  
Ivan GUERMEUR  
Lamine GUEYE  
Liliane HAEGEMAN  
Hélène MICHEL  
Annliese NEF  
Cristiana OGHINA-PAVIE  
Philippe RYGIEL

Octobre 2018

Le Conseil Scientifique de l'Institut des Sciences Humaines et Sociales du CNRS (InSHS) conseille et assiste, par ses avis et ses recommandations, la direction de l'Institut de manière prospective sur les grandes orientations de la politique scientifique en sciences humaines et sociales. Durant les quatre années de notre mandat, nous avons mené une réflexion de fond en analysant l'évolution de nos disciplines et de nos métiers. L'Institut des Sciences Humaines et Sociales du CNRS est l'un des deux plus importants instituts du CNRS en effectifs de personnel CNRS, avec 1667 chercheur.e.s CNRS et 1385 ingénieur.e.s et technicien.nes, et en nombre de sections de rattachement. Les sections 32 à 40 du Comité National relèvent exclusivement de l'InSHS, la CID 53 a pour institut principal l'InSHS. Les sections 26 et 31 qui dépendent respectivement de l'InSB et de l'InEE, relèvent secondairement de l'InSHS, enfin la CID 52 gérée par l'InEE, dépend secondairement de l'InSHS. Les réunions du CS de l'InSHS ont été un lieu d'échange avec les président.e.s des sections SHS, le CS du CNRS, et la direction de l'InSHS. Avec le C3N, nous avons œuvré pour donner pleinement leur place aux Conseils Scientifiques d'Institut.

L'InSHS est le plus important du CNRS en nombre d'unités qui lui sont rattachées ; il comporte en effet un total de 284 unités dont 200 UMR. Or, parmi les rares points statutaires du CSI figure l'examen d'éventuelles divergences entre les avis des sections et les positions de l'institut sur les créations et suppressions d'unités ; nous avons eu un rôle parfois déterminant dans les discussions portant sur ces divergences.

Le rapport de prospective que nous avons publié en septembre 2016 était centré sur quatre grandes thématiques qui font régulièrement l'objet de débats dans le cadre de l'Enseignement Supérieur et la Recherche (ESR). Nous avons tout d'abord évalué l'impact à court et à long terme de la politique de sites menée depuis quelques années par les instances dirigeantes des EPST, sur incitation du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. Afin de conserver au CNRS son rôle d'opérateur national de la recherche, nous avons recommandé de ne pas affecter les chercheur.e.s en fonction de la distribution des IdEx et des ISites sur le territoire, ni en fonction de rééquilibrages géographiques globaux, mais de favoriser la mobilité des chercheur.e.s. Il est aussi fondamental de maintenir le niveau actuel de recrutement des chercheur.e.s et des ingénieur.e.s et technicien.ne.s (IT) face à l'érosion de ces dernières années. En effet, nous sommes inquiet.e.s face aux déclarations du nouveau Président Directeur Général du CNRS qui pense réduire le nombre de recrutement de chercheur.e.s à 250 par an. Au contraire, pour maintenir une recherche de qualité, il est important de renforcer les unités de recherche à la fois en moyens et en personnels permanents recruté.e.s sur des critères équitables. Nous nous sommes interrogé.e.s, dans le cadre d'une table ronde du CSI, sur la politique de recrutement et gestion des carrières scientifiques en matière de genre et de diversité.

Nous avons aussi analysé la pratique de l'interdisciplinarité au sein des unités de recherche, des sections disciplinaires du CoNRS, de l'InSHS ou entre chercheur.e.s et enseignant.e.s-chercheur.e.s relevant d'unités de recherche appartenant à différents instituts du CNRS. Il convient de favoriser l'interdisciplinarité interne à l'InSHS par des appels à projet financés de type PEPS, de renforcer les structures de recherche transversales et pluridisciplinaires que sont les Réseaux Thématiques Pluridisciplinaires (RTP), les Groupements de Recherche (GDR) et les International Research Network (IRN) en les appuyant sur des appels publics, ouverts et réguliers, et en associant les sections du CoNRS à leur évaluation. Il est tout aussi important de préserver une majorité de postes totalement ouverts pour recruter des chercheur.e.s

interdisciplinaires aux profils variés et novateurs. Nous pensons qu'il faut accompagner d'une réflexion épistémologique approfondie, et vigilante, le développement des méthodes expérimentales et des sciences neurocognitives comportementales en SHS. C'est pourquoi nous avons organisé une table ronde portant sur les recherches sur le comportement humain afin d'en dresser un état des lieux, d'en dégager les enjeux et les perspectives.

De même, nous avons étudié l'organisation des Humanités Numériques et les efforts faits et à faire dans l'investissement en moyens et personnels pour les développer et permettre à notre pays de rester compétitif dans ce domaine au niveau international. Pour permettre une diffusion réflexive des Humanités Numériques, nous recommandons de clarifier les profils « Humanités Numériques » dans les concours de recrutement en favorisant des compétences interdisciplinaires spécifiques, et de préciser le rôle et les responsabilités des différents acteurs nationaux. Il est également important d'assurer la transparence de la gouvernance des très grandes infrastructures de recherche (TGIR), mais aussi de soutenir la création d'espaces polyvalents de type *open-labs*, qui pourraient être inscrits prioritairement dans les Maisons des Sciences de l'Homme (MSH) dotées de moyens conséquents dont elles manquent aujourd'hui.

Enfin, nous avons envisagé les différents moyens pour favoriser la visibilité des SHS françaises à l'international en développant par exemple les aides à la traduction et les modalités des séjours à l'étranger. Pour favoriser l'internationalisation en SHS, il est également important de maintenir le taux de recrutement des chercheur.e.s étranger.e.s, en tenant compte des spécificités des disciplines. Il nous semble pertinent de réaffecter une large partie du budget dévolu à l'aide à la traduction de quelques revues françaises à un fonds de soutien aux traductions d'ouvrages et d'assurer aux unités des crédits récurrents d'aide à la réécriture d'articles en langues étrangères. On pourrait aussi concevoir des formations spécifiques et créer un nouveau métier IT en matière de soutien et d'incitation à la traduction. Nous avons développé ce point dans une note portant sur la loi sur le numérique et le soutien aux revues. La publication de ce rapport de prospective à mi-mandat nous a permis de discuter en détail de nos différentes recommandations avec le nouveau directeur de l'InSHS nommé à l'été 2017.

Nous avons été mandaté.e.s par la direction de l'Institut pour mener une enquête sur la place des SHS dans les projets ANR. Dans notre rapport, nous avons relevé que peu de disciplines SHS bénéficiaient de subventions de l'ANR en dehors de l'économie et de la linguistique. Afin d'améliorer cette situation nous avons suggéré plusieurs pistes concernant les comités d'experts, le soutien à la préparation et à la soumission des projets SHS, la modulation des montants alloués et la possibilité pour les docteur.e.s de déposer des projets finançant leur post-doctorat.

Le faible nombre de projets SHS déposés à l'ANR, malgré la diminution des crédits récurrents des laboratoires de recherche, est très certainement lié au faible taux de réussite d'une part, et à la multiplication des appels à projet d'autre part. Depuis 2011, une part croissante des projets de recherche en SHS sont financés par les LabEx répartis sur tout le territoire. En effet, les LabEx ont pour avantage d'offrir des financements souples qui s'adaptent aux types de recherches que l'on mène dans nos disciplines. Or les LabEx ne devraient plus être financés après 2025, nous avons donc organisé une table ronde sur l'avenir des LabEx faisant intervenir six porteurs de LabEx aux profils très différents. Il convient de rester très vigilant.e.s sur la pérennité des financements de la recherche en SHS.

Nous avons rédigé d'autres notes et rapports, par exemple sur la pression à la candidature aux financements européens exercée sur les scientifiques, ou encore en réponse à l'appel « recherche-attentats » lancé par la présidence du CNRS. Dans cette dernière, nous avons insisté sur l'importance de ne pas systématiquement adosser les SHS uniquement à des « enjeux sociétaux » afin de préserver la recherche fondamentale et nous avons proposé diverses pistes pour développer la communication des travaux des chercheur.e.s vers le grand public et les politiques. Cet appel à projets, lancé dans la précipitation et sous le coup de l'émotion, sans concertation préalable avec la communauté scientifique, a ignoré les résultats déjà acquis, incitant les chercheur.es à recycler des projets et à valoriser ce qu'ils avaient déjà réalisé. Nos diverses réflexions ont été nourries par l'invitation de collègues, représentants du COMETS, de l'ANR ou encore du président de l'ERC.

Nous avons régulièrement communiqué nos travaux vers la communauté scientifique, par grands domaines disciplinaires mais aussi en créant une [page web sur le site de l'InSHS](#) afin de rendre nos travaux accessibles à tous.

Au terme de notre mandat, nous laissons à nos successeur.e.s un certain nombre de chantiers à poursuivre. L'emploi scientifique figure parmi les priorités alors que le nouveau Président Directeur Général du CNRS envisage de réduire considérablement le recrutement de chercheur.e.s et que celui des IT a subi une baisse significative depuis plusieurs années. Dans le cas des recrutements de chercheur.e.s, le CSI se réjouit que les coloriations des postes soient décidés en interaction avec les sections. Mais il doit rester vigilant sur le fait que ceux-ci restent limités, et il pourrait être impliqué dans les discussions concernant en particulier les offres de postes interdisciplinaires, ou encore les postes génériques portant sur des domaines spécifiques, comme l'intelligence artificielle. En effet, l'intérêt généralisé pour ce domaine peut avoir des conséquences importantes sur les métiers de la recherche.

De même, nous invitons le prochain CS de l'InSHS à exercer une vigilance particulière concernant les Ingénieur.e.s et Technicien.ne.s qui jouent un rôle central dans la vie du CNRS. À cet égard, le CSI, grâce aux documents que lui fournit la direction de l'institut sur demande, peut analyser les recrutements, les affectations, les carrières et les métiers des IT, autant de sujets qui font partie intégrante de la politique scientifique de l'Institut. La baisse du recrutement des IT à l'InSHS a un impact important sur la charge et la qualité de travail du personnel en place, et elle favorise l'emploi de personnel précaire. Pour faire face à une baisse de moyens, des postes dits « mutualisés » ont été créés ces dernières années, ayant pour conséquence une augmentation de la charge de travail des agents et un frein au développement d'une expertise de métier spécifique. Il serait important de mesurer l'impact de ces changements sur l'activités des unités et sur la qualité de vie au travail des agents. Le CSI doit veiller au maintien du recrutement des IT, à leur affectation, en particulier sur certains sites mutualisés, et doit mener une réflexion globale sur la typologie des métiers IT, certaines branches d'activités professionnelles étant remplacées par d'autres liées notamment aux humanités numériques. La direction de l'InSHS souhaite engager dans les mois à venir un travail d'analyse des missions des IT dans les unités. Il serait souhaitable que le CSI soit associé à cette démarche d'évaluation des spécificités des activités des IT et des besoins réels des unités. Enfin, le CSI, par le biais de son/sa président.e, doit poursuivre sa participation au Comité scientifique et

technique Vari-SHS, outil de recensement et de valorisation des activités des IT, de la même manière qu'il contribue au CST RIBAC.

L'UMR doit rester « la brique de base » de la recherche sur le territoire national. Par conséquent, nous suggérons à nos successeur.e.s de créer un dispositif leur permettant d'avoir un espace d'échanges avec les Directeurs et Directrices d'Unités dont les tâches se sont alourdies avec la créations des sites et la complexification du paysage de la recherche. Le CNRS doit continuer à avoir une vision nationale de la recherche, au-delà de la politique de site, et ne pas affecter chercheur.e.s et IT uniquement sur les sites déjà pourvus d'IdEx et d'ISite. Les réseaux thématiques peuvent participer au maillage territorial, néanmoins leur création ne doit pas valider un désengagement vis-à-vis des UMR. Il est également important de confirmer la présence institutionnelle du CNRS à l'étranger via les UMIFRE et les UMI.

Pour mener à bien toutes ces tâches et bien d'autres encore dont le prochain CSI s'emparera, nous engageons ses membres à poursuivre un dialogue constructif avec la Direction de l'Institut.

Le CSI sortant tient à remercier Cécile Lokiec, l'assistante du Secrétariat du Comité national qui l'a accompagné tout au long de sa mandature, et adresse également tous ses remerciements à Marie-Claude Labastie, Secrétaire Générale du Comité National dont l'aide a été particulièrement précieuse, notamment lors des trois tables rondes organisées par le CSI. Nous remercions également les présidents et présidentes de section SHS, et les représentant.e.s du CS au CSInSHS, en particulier Claire Lemercier, pour leurs avis et dialogues constructifs lors des réunions auxquelles ils ont été systématiquement invités. Et nous remercions également tous ceux qui ont répondu positivement à l'invitation du CSI au cours de ce mandat.

Les membres de la mandature 2015-2018 du CS de l'InSHS adressent enfin leurs remerciements aux deux Directeurs successifs de l'Institut, Patrice Bourdelais (jusqu'en juin 2017) et François-Joseph Ruggiu (depuis juillet 2017) pour leurs interventions lors des réunions du CSI et tous les échanges qu'ils ont pu avoir avec l'ensemble des membres du CSI. Ils les remercient également de leur avoir procuré toutes les informations et les documents dont ils ont fait la demande, documents préparés avec l'aide précieuse du personnel et des DAS de l'InSHS. Ils espèrent que, par leurs rapports et recommandations, les décisions et les orientations concernant la recherche en SHS continueront à prendre en compte les avis et besoins concrets de celles et ceux qui partagent l'exigence d'une recherche pluraliste, pérenne et de qualité au CNRS, en collaboration avec le CS du CNRS.

Approuvé à l'unanimité des membres du CS de l'InSHS

2 octobre 2018